LETTRE MUNICIPALE
77
MAI 2021

MOOSCH
NOTRE VILLAGE

Le village dont les princes sont les lièvres de Pâques

*p.*5
SÉCURITÉ
La sirène, mode d'emploi

*p.*7
INVESTISSEMENT
Un véhicule électrique pour le service technique

*p.*11
FINANCES
Vote des budgets primitifs

INFOS PRATIQUES

ALLO LA MAIRIE

Horaires d'ouverture de la mairie :
Lundi : 8 h – 12 h
Mardi : 14 h – 18 h
Mercredi : 8 h – 12 h
Jeudi : 8 h – 12 h ; 14 h – 18 h
Vendredi : 8 h – 12 h ; 14 h – 16 h

Plus que jamais, élus et personnel communal sont à votre écoute.

CONTACT

Tél. : 03 89 82 30 70
Fax : 03 89 38 90 23
E-mail : moosch.mairie@wanadoo.fr

SITE INTERNET

http://www.moosch.net

Rencontre avec le maire et les adjoints sur rendez-vous

SOMMAIRE

Photo de la 1ère de couverture : Le bûcher sous la neige.

2	Infos pratiques
3	L'éditorial du Maire
4 - 6	Bien vivre ensemble...
7 - 12	Agir pour les Mooschois
13	Retour sur images
14	Rubrique du Papydocteur
15	Préserver notre cadre de vie
16 - 18	Les décisions du conseil
19	Parole des lecteurs
20	Lu par ailleurs

Publication périodique d'information communale gratuite tirée à 900 exemplaires.

Distribuée par les membres du Conseil Municipal.

Directeur de la publication : José SCHRUOFFENEGER.

Photos : Jean-Claude PERNEL, Marc SOLARI, Jean-Louis BITSCHINE, Pascale et Jeannine RUDLER, Patricia LAILLY, Sylviane RIETHMULLER, Bertrand MURA, Roselyne FALTIN, Marie-Eve PAOLIN.

PLANNING 2021

- **Collecte d'ordures encombrantes métalliques et non métalliques en porte à porte.**
  21 avril, 16 juin, 15 septembre et 17 novembre 2021.
- **Collecte D3E**
  (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Tout équipement qui fonctionne avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur.
  Samedis matins :
  19 juin, 11 septembre et 6 novembre.
- **Collecte DMS**
  (Déchets Ménagers Spéciaux).
  Samedis matins : 24 avril et 16 octobre.

ORDURES MÉNAGÈRES

Toute modification de la composition du foyer doit être rapidement signalée en mairie afin que les factures de redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères soient ajustées.

LES ENCOMBRANTS, COMMENT LES PRÉSENTER ?

CHACUN DÉPOSE SES ENCOMBRANTS DEVANT SON HABITATION !

PAS D'ORDURES MÉNAGERES !

PAS DE REGROUPEMENT AVEC CEUX DES VOISINS !

PAS DE GRAVATS, PLÂTRE, CARRELAGE, TUILES, VITRAGES, DÉCHETS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES, PEINTURE, PRODUITS CHIMIQUES, ETC.

UN COURRIER DU SERVICE ECOCITOYENNETÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Coved informe que des habitants ne déposent pas toujours leur EcoSac la veille, mais le matin même de la collecte. Cependant, **les horaires de tournée peuvent varier. Il peut arriver que le camion passe plus ou moins tôt** en fonction des impératifs de collecte et c'est ce qui arrive...
Certaines tournées peuvent débuter à 2 heures du matin.
Certains administrés invoquent « un oubli de collecte », alors que la collecte est déjà terminée et que le sac n'était pas encore déposé.
Jusqu'à ce jour notre prestataire faisait des rattrapages, mais cela n'est plus possible.
Maintenant Coved est équipé d'un GPS qui prouve le passage du camion et d'un moyen de photographie.
Il ne sera dorénavant plus possible de demander un second passage, sauf dans le cas où l'oubli est effectif et prouvé.
Le service Ecocitoyenneté et gestion des déchets de la Communauté de Communes reste à disposition pour tout complément d'informations au n° 03 89 82 60 01.

L'ARMÉE RECRUTE

En 2021, **l'Armée de Terre va recruter environ 16 000 jeunes,** de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans. Nous vous proposons des postes dans plus de 400 spécialités.
La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. **Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.**
Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Prenez un rendez-vous sur : SENGAGER.FR

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE :
1A rue Vauban – 68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 60 51 43

Horaires d'ouverture MULHOUSE : du lundi au jeudi de 9h à 11h45 et de 13h à 17h30 - Le vendredi de 9h à 11h45 et de 13h à 17h.

EDITORIAL DU MAIRE

Les femmes avec les hommes

Parmi les nombreuses journées dédiées à des causes les unes plus nobles que les autres, figure **« la journée internationale des droits de la femme ».** Elle a eu lieu il y a quelques semaines, le 8 mars dernier.

Sur les plateaux télé, à la radio et dans la presse écrite, les « féministes » ont rappelé avec des approches différenciées, les injustices, les discriminations, les harcèlements dont les femmes sont victimes.

« Il n'y a pas de voix féministe unique, écrit Léa Salamé dans « Femmes puissantes », **pas de chemin identique vers la libération et l'égalité ».** Pour faire très sommaire, il y a celle qui voit le verre à moitié plein et qui mesure le chemin parcouru en rappelant les grandes dates du féminisme...[1] et celle qui le voit à moitié vide et pour qui le combat féministe est une lutte pour le pouvoir. Il s'agit d'un partage assez classique entre modérées et « radicalistes ».

On ne l'a pas toujours su, on n'a pas osé le dire, mais « les femmes, comme les hommes, sont détentrices **d'une volonté de pouvoir, d'une virilité** et d'une force. » C'est ce qu'affirme Elisabeth Badinter, féministe historique[2], ajoutant que **« ni l'ambition, ni l'idéologie, ni l'intelligence n'ont de sexe. »**
« Je constate aucune différence avec les hommes, dit-elle, dès qu'elles se sentent autorisées à l'exercer. **Les femmes ayant du pouvoir dans les entreprises,** par exemple, ne sont pas - contrairement à ce qu'on a coutume de dire - **plus compréhensives à l'égard des autres femmes** qui travaillent pour elles... » et que dire de leur attitude à l'égard des hommes qui travaillent sous leurs ordres. Ces cheffes de cabinet, ces cheffes d'établissement, ces cheffes de rayon, ces cheffes d'équipe, ces cheffes de gouvernement, ces cheffes de bureau, ces cheffes d'entreprise, ces cheffes cuisinière, et ces sergentes-cheffes... utilisent souvent **les mêmes instruments de management, les mêmes méthodes,** parfois humiliantes, que leurs homologues masculins vis-à-vis de leurs subordonnés.
Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'égalité, à la diversité et à l'égalité des chances, invitée sur une chaine du service public le 8 mars, a justifié, sourire entendu aux lèvres, cette manière de « diriger », en invitant les femmes à utiliser les mêmes schémas de domination que les hommes.

En plaçant la question de l'égalité sur le terrain de l'affrontement idéologique, notre société **marche à coup sûr vers la guerre des sexes.** Dommage !

Toutes les femmes et tous les hommes sensés savent que l'idéal n'est pas **les femmes contre les hommes mais les femmes avec les hommes.** Le combat contre les violences sexistes, contre le harcèlement, contre les viols, contre la discrimination à l'embauche, contre les inégalités sociales et salariales... est **un combat légitime et nécessaire.**

Il me semble probable que ce combat pourra être victorieux si les femmes et les hommes le livrent ensemble.

José SCHRUOFFENEGER,
Avril 2021

[1] Les grandes dates du féminisme

1791 Olympe de Gouges – Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne.

1792 Première loi française sur le divorce.

1850 Loi Falloux – Obligation de construire des écoles pour les filles.

1903 Marie Curie reçoit le prix nobel de physique.

1938 L'article 213 du Code Civil de 1804 est réformé et supprime l'incapacité juridique des femmes : elles ne doivent plus obéissance à leur époux.

1944 Accord du droit de vote aux femmes.

1949 Publication du « Deuxième sexe » de Simone de Beauvoir.

1960 Création du planning familial.

1965 Une femme peut désormais exercer une profession sans l'accord de son mari. Elle peut avoir un compte bancaire à son nom, posséder un chéquier.

1967 Loi Neuwirth sur la contraception.

1971 Le manifeste des « 343 salopes » qui déclarent qu'elles ont avorté (alors que c'était interdit).

1972 Le procès Bobigny. Une jeune fille qui a avorté suite à un viol est relaxée. La plaidoirie de Gisèle Halimi est inscrite dans notre histoire.

1974 Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine

1975 Loi Veil. Légalisation de l'IVG.

1991 Edith Cresson, première femme 1er ministre sous François Mitterrand.

1999 Loi sur la parité en politique.

2017 # BalanceTonPorc...

[2] Le pouvoir au féminin. Flammarion 2016

Le Chiffre du mois

277

C'est le nombre de voix qui a permis l'adoption de la loi légalisant l'IVG à l'Assemblée Nationale (192 députés ont voté contre).

Citation du mois

« La femme nait libre et égale à l'homme en droit. »

Olympe de Gouges

Nostalgie

On a beaucoup disserté sur le monde d'après... Il est bon parfois de se pencher également sur le monde d'hier. Cette photo du temps des fenaisons, prise sur le pré du Muhlmatten devant la maison de M. TOUZIN, au début du XXe siècle, est plus qu'un témoignage sur **le dur labeur de nos ancêtres. Elle suscite aussi une émotion, une forme de nostalgie.**

Merci Bernard WALTER pour ce beau cadeau.

Du changement à la bibliothèque

En accord avec la belle équipe des bénévoles de la bibliothèque, **nous avons décidé de supprimer la régie de recettes** de la bibliothèque pour au moins deux bonnes raisons. La première c'est que les sommes en jeu ne méritaient peut-être pas les **lourdeurs administratives liées aux régies communales.** La deuxième, c'est que **nos bibliothécaires sont de « grandes filles » et savent gérer notre bibliothèque en parfaite autonomie.**

Ainsi **« Les amis de la Mine au Bouquin » va devenir une nouvelle association mooschoise.** L'Assemblée Générale Constitutive s'est tenue le samedi 10 avril dernier. Il a été convenu que dans les statuts qui seront déposés au Tribunal le moment venu il sera dit que le maire et deux élus du conseil municipal seront membres de droit du futur comité de l'Association. Ainsi, **un lien fort sera conservé entre la mairie et la bibliothèque.** Bon vent à la nouvelle association qui sait que **« L'on apprend plus des bons livres que de la vie »,** comme l'affirmait Freud.

Composition du comité : Jeanine Rudler, Présidente - Régine Ferran, Vice-présidente - Roselyne Faltin, Secrétaire - Florence Adam-Wilhelm, Trésorière - Patricia Marques et Christiane Freund, Assesseures. Représentant de la municipalité: Pascale Ringenbach - Marie-Ève Paolin - José Schruoffeneger.

La bibliothèque s'est également mise à l'heure de Pâques.

Chasse au gaspillage alimentaire

Le Pays Thur Doller a été retenu pour élaborer un Projet Alimentaire Territorial. **L'objectif serait de réduire le gaspillage alimentaire.**

Il a fait une estimation annuelle du gaspillage alimentaire dans plusieurs établissements scolaires (lycées Pointet, Scheurer-Kestner et collèges Faesch de Thann et Cassin de Cernay), la Marpa de la Doller (petite résidence sénior de Sentheim), le centre de rééducation du Schimmel et les entreprises Endress + Hausser. Les chiffres relevés sont énormes.

Le taux de gaspillage annuel par plateau dans les cantines scolaires se situe entre 6,6 % et 30,7 % avec un coût estimé à environ **130 000€/an pour tous les établissements scolaires du Pays Thur Doller. Pour la Marpa de la Doller,** on arrive à 10% de gaspillage, ce qui équivaut à **850 plateaux jetés à l'année.**

Notre commune est assez bonne élève concernant le tri des déchets, **le sommes-nous également pour le gaspillage alimentaire ?**

Dans la vie de tous les jours, prenons conscience de ces chiffres et montrons l'exemple autour de nous. Quelques propositions simples pour faire face à ce gaspillage :

- Avant les courses : établir des menus, faire le stock alimentaire, écrire une liste des besoins.
- Pendant les courses : ne pas les faire lorsque nous avons faim, afin d'éviter les achats compulsifs. Privilégier les fruits et légumes de saison et les produits en vrac.
- Si malgré tout, les quantités cuisinées sont trop importantes, cuisiner les restes est également une solution.

Et d'une manière générale, soyons attentifs à ce que l'on fait chaque fois qu'on ouvre le couvercle de la poubelle.

L'appel lancé par l'Etat via la Direction générale et Le Pays Thur Doller propose **une réduction de 25% d'ici 2025.**

Ne ratons pas le train qui s'est mis en marche. Soutenons les producteurs locaux qui font de bons produits et surtout **montrons à nos enfants et petits-enfants le respect de la nourriture en ne jetant rien.**

Sirène mode d'emploi

Nous avons été sollicités à plusieurs reprises notamment par de nouveaux arrivants qui s'interrogent sur le **déclenchement de la sirène communale.**

La sirène a longtemps servi comme alerte unique du Corps local des Sapeurs-Pompiers. Aujourd'hui, les pompiers sont alertés par leur bip directement par Colmar, en cas de sinistre qui a été signalé au 18.

Alors sirène inutile ? Pas vraiment !

Il y a le coup de sirène du mercredi midi qui est simplement un test.

Elle peut également être utilisée pour **l'alerte de la population en cas d'événement représentant un risque immédiat** (accident de transport de matières dangereuses, accident industriel...), la sirène est alors déclenchée directement par le maire soit à son initiative, soit sur instruction du préfet.

Un signal d'alerte unique

Pour que l'alerte soit bien prise en compte sur l'ensemble du territoire national, l'arrêté du 23 mars 2007 définit un signal national d'alerte unique :

- le signal national d'alerte consiste en trois cycles successifs d'une durée de **1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle de 5 secondes, d'un son modulé ;**
- **le signal national de fin d'alerte comporte un cycle unique consistant en une seule période de fonctionnement d'une durée de 30 secondes.**

Toutes les sirènes destinées à alerter la population d'un danger grave doivent émettre ce signal.

Que faire en cas d'alerte ?

Les bons réflexes en cas de déclenchement des sirènes d'alerte des populations :

> Mettez-vous à l'abri !

Si vous êtes à l'intérieur, chez vous, au travail ou dans un lieu public, restez-y. Si vous êtes à l'extérieur, rentrez chez vous ou dans le bâtiment public le plus proche. Fermez portes et fenêtres. **Ne restez pas dans votre véhicule ; celui-ci n'offre pas de protection.**

Ne sortez qu'à la fin de l'alerte ou sur ordre d'évacuation décidé par le Directeur des Opérations de Secours (Préfet ou Maire). Cet ordre est diffusé par les médias.

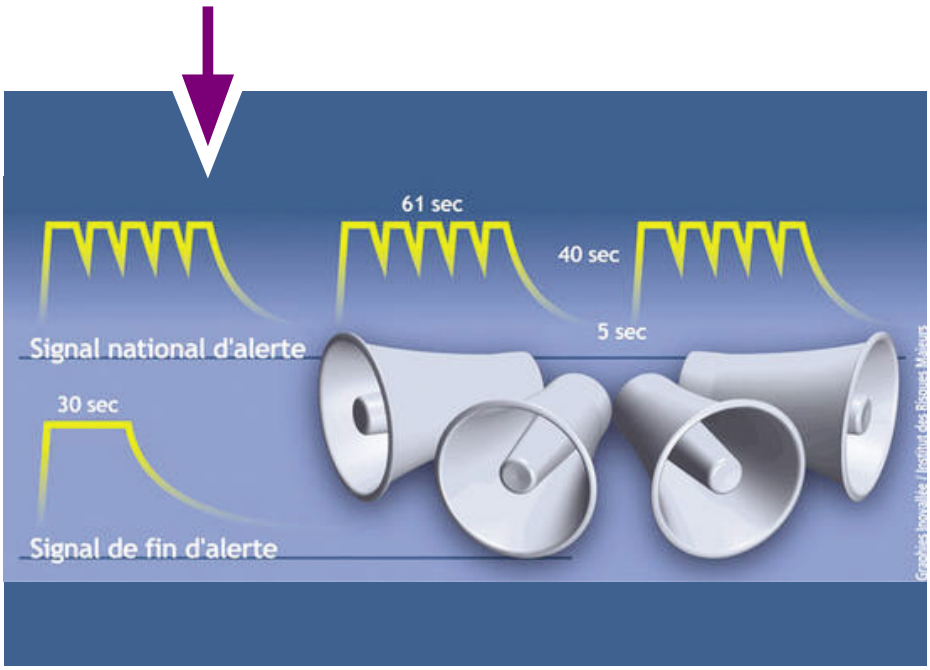

> Mettez-vous à l'écoute et respectez les consignes des autorités !

Écoutez l'un des médias conventionnés avec la préfecture : il diffusera les informations sur l'accident et les consignes des autorités. Quatre médias sont conventionnés et sont tenus de diffuser sans délai les messages d'information du préfet. Il s'agit de **France 3 Alsace, France Bleu Alsace, DKL Dreyeckland et Flor FM.** Les informations relatives à l'événement seront aussi mises en ligne sur le portail des services de L'État du Haut-Rhin et généralement reprises sur les sites des journaux L'Alsace et les DNA.

> En cas d'accident entraînant un risque toxique, confinez-vous !

Le cas échéant, le message diffusé par les médias indiquera que l'accident entraîne un risque toxique. Dans ce cas, il faut se confiner, c'est-à-dire obturer toutes les ouvertures, **arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.**

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école !

Vos enfants sont pris en charge par les enseignants qui connaissent les consignes à appliquer. Ils sont plus en sécurité à l'intérieur de leur établissement scolaire que dans la rue. Vous vous mettriez vous-même en danger en allant les chercher. Par ailleurs, **en vous déplaçant dans la zone à risque vous pourriez gêner l'action des secours.**

> Ne fumez pas !

Évitez toute flamme ou étincelle.

En cas de picotements ou de forte odeur chimique, il est conseillé de **respirer à travers un linge mouillé.**

> Évitez de téléphoner.

Sauf en cas d'urgence médicale avérée, n'appelez pas les services de secours, les services publics ou l'entreprise à l'origine du sinistre. **Les lignes téléphoniques doivent rester à la disposition des secours.**

Un mooschois à la tête de l'athlétisme thannois

Notre concitoyen Jean-Luc HAISMANN – demeurant dans la noble rue Brand – vient d'être élu **président de l'Union Sportive Thann Athlétisme,** club dans lequel s'entrainent bon nombre de sportifs de la vallée.

Parmi les projets du nouveau président figure l'éventualité d'un championnat départemental de cross... à Moosch. Bonne idée !

Toutes nos félicitations à Jean-Luc HAISMANN et bon vent à l'athlétisme thannois !

Radio Cigogne

RADIO CIGOGNE
www.radiocigogne.fr

Radio Cigogne diffuse ses programmes depuis quelques mois sur le Web (radiocigogne.fr) 24/24h et 7/7j et séduit chaque jour un public plus nombreux.

En moins d'un an, **Radio Cigogne a su captiver un auditoire fidèle dans les vallées de la Thur et de la Doller** et souhaite désormais étendre sa zone de chalandise sur tout le territoire de la CEA, en proposant un programme fait de musique et d'informations régionales diverses et variées...

Radio Cigogne souhaite s'impliquer pleinement dans le territoire local et régional et ainsi participer à la création de liens et à la cohésion du territoire, chose primordiale dans la période particulière que nous vivons.

C'est la raison pour laquelle Radio Cigogne propose, à titre gracieux, de promouvoir les événements municipaux et associatifs dès que la situation le permettra : contact@radiocigogne.fr.

Merci à Raymond DEIKE, gérant fondateur et mooschois, de nous ouvrir l'antenne de Radio Cigogne.

City Stade : règlement intérieur

On s'en doutait, le city-stade a fait l'unanimité chez nos enfants et adolescents. Inévitablement, - et cela nous le savions également -, **il y a eu quelques « dérives » qui ont amené le maire à prendre un arrêté portant règlement intérieur du terrain multisports.**

En résumé, cet arrêté précise que les utilisateurs doivent respecter les installations et les abords, que les heures d'ouverture au public ont été définies ainsi : 8 h à 21 h du 1er avril au 30 septembre et de 9 h à 19 h du 1er octobre au 31 mars.

Dans la mesure où le stade a été financé par la Commune, les écoles et le périscolaire, les associations sportives mooschoises et d'une manière générale les mooschoises et les mooschois sont prioritaires.

Il est évident, mais c'est mieux en le disant, que l'utilisation de la structure est limitée aux sports de ballons. En d'autres termes, trottinette, roller, skateboard et vélo sont strictement interdits.

L'utilisation de chaussure à crampons est également interdite. De même, **il est interdit d'introduire dans l'enceinte du stade des boissons alcoolisées ou des aliments.** Bien entendu, **il est interdit de fumer** et de laisser trainer des détritus.

Les animaux sont interdits dans l'aire de jeux et les vélos ou mobylettes doivent rester à l'extérieur du city-stade.

Cet arrêté rappelle également que **les parents sont responsables de leurs enfants et que la Commune décline toute responsabilité en cas d'accident.**

Rien n'est plus sérieux qu'une partie de foot.

Un courrier de Mme la Rectrice de l'Académie de Strasbourg, Elisabeth LAPORTE à propos du projet « Ecoles Numériques 2020 » pour lequel nous nous sommes engagés

« Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous confirmer que ***le dossier de demande de subvention que vous avez déposé au titre de l'appel à projets « Label Ecoles Numériques 2020 », organisé par le Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, a été retenu.***

Je souhaitais personnellement vous remercier pour votre investissement, et celui de votre commune, au service de la communauté éducative, des élèves et de leurs familles.

Le service public du numérique pour l'éducation est ***une compétence que nous partageons ensemble*** *et c'est la raison pour laquelle, mon ministère et le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, avons souhaité vous accompagner dans votre projet.*

Je sais l'attachement des maires à leurs écoles, je connais aussi les difficultés des petites communes pour faire face aux investissements indispensables au développement de l'innovation numérique, *et c'est la raison pour laquelle depuis 2017, avec les appels à projets « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » (ENIR) puis « Label Ecoles Numériques 2020 », nous avons axé nos efforts en direction de la ruralité. En trois ans, les projets d'équipements numériques de plus de 7200 écoles rurales ont ainsi été soutenus pour favoriser les apprentissages des élèves, enrichir le lien avec les familles et conforter l'attractivité de l'école et des territoires ruraux.*

A vos côtés pour accompagner ces efforts, soyez assuré qu'avec les services académiques et les corps d'inspection, ***nous sommes également pleinement mobilisés pour assurer la formation des professeurs des écoles et valoriser les usages pédagogiques du numérique dans les classes avec les ressources adaptées.***

Dans le contexte de la crise sanitaire et de la nécessité d'assurer la continuité pédagogique, l'Etat continuera en 2021 à se tenir aux côtés des communes pour les accompagner dans leurs projets d'investissements en faveur du déploiement du numérique pour l'éducation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée ».

Un nouveau véhicule pour… 20 ans

Le 3 mars dernier, le maire a invité l'ensemble du personnel technique ainsi que l'adjoint aux travaux Jean-Louis BITSCHINE pour **la remise symbolique des clés d'un nouveau véhicule** destiné au remplacement de la mythique Partner que les mooschois connaissent bien pour l'avoir vu beaucoup circuler dans les rues du village.

« Notre véhicule à tout faire, a dit le maire, nous a accompagnés pendant 20 ans. Je me souviens très bien, c'est l'un des premiers achats que nous avons fait après notre élection en 2001. »

La « Partner » a mérité de la nation. Comme tous les vieux véhicules, elle est devenue capricieuse… **elle commence à coûter de l'argent en multiples réparations.** Il était temps de changer.

Après réflexion, **nous avons opté pour un kangoo électrique.**
Ce choix, c'est notre manière d'apporter notre contribution à ce vaste mouvement dont le but est de diminuer le rejet de CO_2 et de lutter ainsi contre le réchauffement climatique.

Ce choix s'inscrit pleinement dans **notre volonté d'être acteur de ce mouvement.** C'est l'acte II en quelque sorte, l'acte I était l'obtention du label Commune Nature avec 3 libellules.

Nous avons acheté ce véhicule chez un garagiste local, c'est bien évidemment, comme les bons de noël, la traduction de **notre volonté de donner le coup de pouce à l'économie locale.** Ce kangoo express a coûté 24 300 € ttc.

« Je remets les clés à Christian KLEIN, notre chef du service technique, à ***qui j'exprime encore une fois toute ma reconnaissance pour son engagement au service de la Commune.*** » a conclu le maire en ajoutant avec malice *« Voilà les clés du véhicule – il faudra en prendre soin –* ***il doit durer 20 ans, minimum.*** »

La remise des clés à Christian Klein.

Confiance : les maires toujours plébiscités

Un an après le début de la crise sanitaire, le nouveau baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po (Cevipof) révèle **une lassitude et une morosité des Français bien plus grandes que chez leurs voisins européens.**

Comparés aux Allemands, Britanniques et Italiens, les Français expriment quasi systématiquement des taux de sentiments positifs (sérénité, bien-être, confiance, enthousiasme) les plus faibles et de sentiments négatifs (lassitude, morosité, méfiance) les plus forts, selon l'enquête OpinionWay.

Des sentiments qui s'accompagnent d'une défiance toujours importante à l'égard des dirigeants politiques, les maires tirant toutefois leur épingle du jeu grâce à la large confiance que leur accordent les Français.

Ainsi, 65 % d'entre eux disent faire « *plutôt* » voire « *très confiance* » à leur maire, 51 % à leurs conseillers régionaux, 50 % à leurs conseillers départementaux.

En revanche, seuls 44 % d'entre eux font confiance à leur député et 37 % au président de la République actuel (et 34 % au Premier ministre actuel).

80 % des français estiment que les responsables politiques « *ne se préoccupent pas* » de leur avis, qu'ils sont « *plutôt corrompus* » (65 %), qu'ils « *parlent trop et n'agissent pas assez* » (74 %), et « *sont déconnectés de la réalité* » (70 %). Les Français éprouvent ainsi toujours de la méfiance (39 %), du dégoût (23 %) et même de l'ennui (12 %) à l'égard de la politique.

Cependant **le fait de voter reste pour la majorité de Français (54 %) le moyen d'expression le plus efficace des citoyens pour exercer de l'influence sur les décisions prises dans l'Hexagone,** devant le boycott des entreprises (25 %), les manifestations et les grèves (21 %). Ainsi, ces derniers sont 84 % à considérer que le système démocratique est une bonne manière de gouverner, bien qu'ils soient 55 % à considérer qu'il ne fonctionne « pas très bien » voire « pas bien du tout ». **Un tiers des Français considère d'ailleurs qu'avoir un *« homme fort qui ne se préoccupe pas du Parlement ni des élections »* est une bonne façon de gouverner,** tandis que 20 % pensent que c'est également le cas lorsque l'armée dirige le pays.

Il est urgent de se replonger dans les livres d'histoire et notamment dans les chapitres qui montrent le destin des pays qui ont été gouvernés par des « hommes forts » ou/et par l'armée.

Recrutement chez Hydra

Hydra Beauty and Clean et l'ensemble de ses collaborateurs entreprennent avec enthousiasme et avec un bel engagement une dynamique de revalorisation de leur savoir-faire technique sur la maîtrise et la fabrication de produits issus de la transformation du coton brut. Néanmoins, **l'entreprise rencontre de réelles difficultés à recruter de la main d'œuvre volontaire et engagée.**

C'est bien volontiers que nous publions les offres d'emploi de « notre usine Hydra ».

Par équipe (X3) :

- 1 Conducteur de ligne : Niveau Bac Pro ou équivalent (Profil technique avec 1 à 3 ans d'expérience minimum) ;
- 1 Personne fin de ligne : Sans qualification particulière ;
- 1 conducteur de carde : Niveau Bac Pro ou équivalent (Profil avec un minimum de technique demandé) ;
- 1 Manutentionnaire : sans qualification particulière ;
- 1 Contrôleuse : doit savoir calculer, écrire correctement, rigoureuse ;
- 1 Personne Maintenance avec compétence dépannage électrique : Niveau Bep – Bac Pro.

Contact
Donzelot Joël - Responsable des ressources humaines
03 89 38 16 03 - J.donzelot@hydra.fr

Recrutement saisonnier réseau APA

Vous souhaitez donner du sens à votre travail et venir en aide à des personnes fragilisées ?

Le Réseau APA recherche ses nouveaux collaborateurs sur différents métiers : Aide à domicile, Auxiliaire de vie Sociale, Garde d'enfant, Aide-soignant, Infirmier, ces emplois de proximité sont proposés tout au long de l'année et adaptés à votre situation (CDD, CDI, temps plein ou partiel).

Si vous souhaitez plus d'informations, merci de contacter :
Mme Wilhelm 06 37 37 92 96
ou par mail rwilhelm-canovas@apa.asso.fr

Le nouveau Petit Gibus est arrivé

Le maire a remis le deuxième numéro du magazine « Le Petit Gibus » aux élèves de CM2. Le thème de ce trimestre porte sur « La Commune et l'Intercommunalité », **un beau sujet d'éducation civique.** Le maire a proposé aux élèves de revenir en classe pour approfondir le sujet et répondre aux questions des futurs citoyens.

Travaux titanesques au Parc aux Cerfs

Suite à une injonction d'un agent de l'Office Français de la Biodiversité, nous avons dû évacuer des tonnes de terre qui étaient destinées à être étalées et ensemencées. Merci à Christian et à Pascal pour ce travail ingrat. Désormais, c'est propre.

Nous rappelons **qu'il est formellement interdit de déposer quoique ce soit au Parc aux Cerfs dont l'accès est interdit.**

En pensant aux agapes forestières

L'adjoint Bertrand MURA et une équipe de bénévoles ont passé quelques heures en forêt et ont **fabriqué et installé une table et des bancs devant l'abri du Kolabi.** On peut imaginer que les randonneurs apprécieront quand ils viendront tirer leur repas de leur sac.

En attendant, la joyeuse équipe a « inauguré la table » en dégustant un succulent couscous préparé et servi sur place par notre conseillère municipale Marie-Ève Paolin.

Merci à Richard, Guy, Michel, Christian, Jacques, Bertrand.

Les finances de la Commune

Nous avions voté le budget 2020 au mois de juillet, nous reprenons « la normalité » avec des séances budgétaires printanières (compte administratif, commission des finances et vote du budget primitif).

Nouveauté cette année, **l'obligation pour les communes,** quelle que soit leur strate démographique, **de rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles** du budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux, obligation également de mettre ce document **en ligne sur le site internet de la commune.** Ce qui a été fait.

Année 2020

Compte administratif et affectation des résultats

Au compte administratif de l'exercice 2020, validé par le Conseil Municipal, on peut constater un excédent de 158 499,50 € en fonctionnement et un excédent de 291 595,41 € en investissement.

Par ailleurs, **nous avons réussi à diminuer les dépenses de fonctionnement** de 1,54 % (824 227,62 € en 2019 et 811 586,40 € en 2020).

Après l'examen et la validation du résultat de clôture pour 2020, le Conseil Municipal a approuvé les propositions du Maire concernant **l'affectation des résultats.** Ainsi seront reportés au budget primitif 2021 :

105 424,87 €	(excédent d'investissement) en section d'investissement
150 000,00 €	(excédent de fonctionnement capitalisé) en investissement.
845 012,80 €	(excédent de fonctionnement reporté) en fonctionnement.

Les principales dépenses d'investissement (2020)

- **Ecoles :** Création d'une porte entre 2 salles de classe à l'école élémentaire : 3 978,00 €, Mise en place de volets roulants : 8 401,25 € (Paiement sur BP 2021), Rénovation de la BCD (électricité, peinture, sol…) : 12 832,25 €, Remplacement de radiateurs : 1 009,08 €, Remplacement de luminaires (maternelle) : 792,00 €, Remplacement de robinets (maternelle) : 1 151,02 €, **TOTAL : 28 163,60 €.**
- **Voirie :** Miroir rue de la Scierie : 676,08 €, Panneaux de signalisation hameau de la Mine d'Argent : 1 691,10 €, **TOTAL : 2 367,18 €.**
- **Equipements sapeurs-pompiers :** 3 bips : 286,02 €, 1 PC pour le dépôt d'incendie : 747,00 €, Vêtements de travail : 2 116,45 €, Remplacement du chauffe-eau du dépôt : 785,23 €, Remplacement du tableau électrique du dépôt : 1 072,80 €, **TOTAL : 5 007,50 €.**
- **Matériel & outillage technique :** Balayeuse : 11 400,00 €, Marchepieds pour l'école : 1 179,60 €, Echelle télescopique en alu de 4,20 m : 602,40 €, Découpeur ponceur multi-fonctions avec batteries : 510,50 €, **TOTAL : 13 692,50 €.**
- **Mobilier :** 2 réfrigérateurs (atelier et école) : **599,80 €.**
- **Infrastructures :** Aménagement d'un terrain multisports (city-stade) : **40 732,80 €.**
- **Véhicules :** Achat d'un Renault Kangoo électrique pour le ST : **24 300,00 €** (Paiement sur BP 2021).
- **Bibliothèque :** Achat de livres : **3 146,93 €.**
- **Eglise :** Remplacement moteur cloches : **2 634,96 €.**
- **Logements communaux :** Remplacement circulateur et pose fenêtre (presbytère) : 1 396,35 €, Rénovation salle de bain (ancienne poste) : 1 112,40 €, Remplacement conduites eau froide (André Malraux) : 1 639,00 €, **TOTAL : 4 147,75 €.**
- **Finances :** Résorption du déficit antérieur : **186 170,54 €.**

Du compte administratif 2020 au budget primitif 2021

Fonctionnement

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général 317 409,47 € en 2020, contre 326 426,84 € en 2019, ont donc enregistré **une baisse de près de 3 %.**

Les principaux postes de dépenses sur ce chapitre concernent les dépenses d'énergie (électricité et gaz) pour 69 474,11 € et les dépenses d'entretien du patrimoine communal (bâtiments, logements, voirie, réseaux divers, véhicules…) pour 104 098,80 €.

Le montant prévisionnel du chapitre 011, en 2021, se montera à 1 245 300 € contre 1 231 520 € en 2020.

Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel se sont élevées à 350 653,37 € en 2020, contre 366 335,16 € en 2019 ; **elles ont donc également diminué de 4,30 %.**

Les charges de personnel représentent **43 % des dépenses de fonctionnement.**

Le montant prévisionnel global du chapitre 012, en 2021, se montera à 394 260 € contre 397 700 € en 2020.

Les effectifs communaux au 1er janvier 2021

- Service Administratif : **3 agents titulaires dont 1 à 90 % soit 2,9 ETP.**
- Service Ecole / Scolarité & Entretien Mairie : **2 agents vacataires.**
- Service Technique : **3 agents titulaires (3 ETP).**
- Service Entretien : **1 agent vacataire salle Coutouly et presbytère.**
- Apprentie : **1 agent au Service Technique.**

> Soit **10 agents** réguliers.

La commune recrute également des jeunes vacataires dans le cadre de contrats saisonniers (jobs d'été).

Budget Primitif 2021 : fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

2 060 688 €

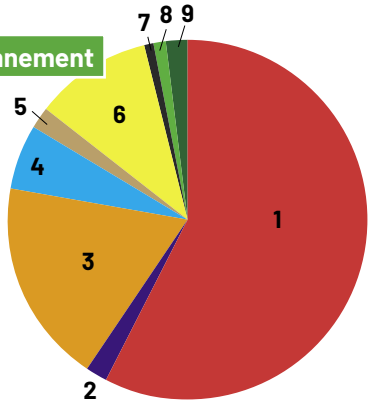

1. Charges à caractère général dont provisions (842 700 €)	1 245 300 €	60,43%
2. Atténuation de produits	14 000 €	0,68%
3. Charges de personnel	394 260 €	19,13%
4. Autres charges de gestion courante	129 200 €	6,27%
5. Dépenses imprévues	16 450 €	0,80%
6. Virement à la section d'investissement	226 778 €	11,00%
7. Opérations d'ordre	6 000 €	0,29%
8. Charges financières	6 000 €	0,29%
9. Charges exceptionnelles	22 700 €	1,10%

Recettes de fonctionnement

2 060 688 €

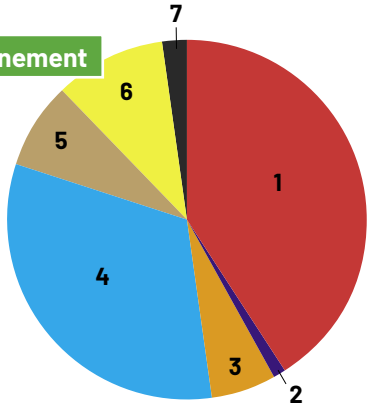

1. Excédent de fonctionnement reporté	845 012,80 €	41,01%
2. Atténuation de charges	7 000 €	0,34%
3. Produits des services	122 925 €	5,97%
4. Impôts et taxes	677 750 €	32,89%
5. Dotations, subventions et participations	174 550 €	8,47%
6. Autres produits de gestion courante	212 300 €	10,30%
7. Produits exceptionnels	21 150,20 €	1,03%

Les charges de gestion courante (chapitre 65)
Les charges de gestion courante se sont élevées à 119 396,54 € en 2020, contre 117 438,93 € en 2019, soit **une augmentation de 1,67 %.**
Cette légère augmentation enregistrée en 2020 est **liée à une subvention supplémentaire accordée au Conseil de Fabrique pour les frais de chauffage de l'église** et à une augmentation des cotisations (Urssaf & Ircantec) sur les indemnités des élus.
Le montant prévisionnel global du chapitre 65, en 2021, se montera à 129 200 € contre 125 750 € en 2020. Cette augmentation s'explique par les raisons précitées et par une subvention qui sera désormais versée à l'association de gestion de la bibliothèque.

Quelques postes de dépenses sur ce chapitre pour l'exercice 2021 :
- Contribution au SDIS & allocations de vétérance : 28 000 €
- Cotisation au syndicat mixte de la Thur amont : 5 850 €
- Subventions aux associations : 17 000 €

Les charges financières (chapitre 66)
Il s'agit des intérêts des emprunts qui se sont élevés à 6 313,45 € en 2020, contre 7 375,80 € en 2019, soit une diminution de près de 15 %.
Le montant prévisionnel du chapitre 66, en 2021, se montera à 6 000 € contre 7 000 € en 2020.

Le virement à la section d'investissement (auto-financement)
L'autofinancement prévisionnel en 2021 s'élèvera à 226 778 € contre 216 771 € en 2020.
Il sera en augmentation de près de 5 %.
Cet autofinancement résulte de la différence entre le volume des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement.
Ce niveau d'autofinancement est le fruit d'une bonne gestion financière en matière d'opérations de gestion courante depuis quelques années.

Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)
Les produits des services et du patrimoine se sont élevés à 73 651,61 € en 2020. **Ces produits restent stables.**

Principaux postes de recettes sur ce chapitre :
- Location droits de chasse : 45 668,53 €
- Redevances d'occupation du domaine public : 4 655,10 €
- Renouvellement de concessions cimetière : 1 801,95 €
- Transfert du budget forêt (main d'œuvre forestière) : 19 221,48 €

Le montant prévisionnel global du chapitre 70, en 2021, se montera à 122 925 € contre 130 190 € en 2020.

Les impôts et taxes (chapitre 73)
Les recettes liées aux impôts et taxes se sont élevées à 612 000,55 € en 2020, contre 618 783,99 € en 2019.
Il convient ici de relever que le 3e quadrimestre des Attributions de Compensation dues par la Communauté de Communes, pour un montant de 39 072,31 €, qui aurait du être encaissé en 2020, ne le sera qu'en 2021. Cela explique la baisse des recettes sur ce chapitre.

Principaux postes de recettes sur ce chapitre :
- Taxes Foncières et d'Habitation : 399 616,00 €
- Attributions de compensation : 115 794,21 € pour 154 000 € attendus
- FNGIR : 14 148,00 €
- Taxe sur l'électricité : 34 743,34 €
- Taxe additionnelle aux droits de mutation : 47 497,00 €

Le produit fiscal attendu en 2021 restera stable. Les taux de la taxe foncière ne seront pas revalorisés conformément aux engagements politiques pris. Ce qui signifie que nous continuons à ne pas augmenter les impôts des mooschois comme nous le faisons depuis 20 ans.

Les dotations et participations (chapitre 74)
Le montant des dotations versées par l'Etat continue de baisser, notamment celui de la dotation forfaitaire dite DGF qui passera de 94 090 € en 2020 à 88 950 € en 2021. Cette dotation va encore diminuer en raison de la perte d'habitants et d'un écrêtement lié au potentiel fiscal de la commune.

Principaux postes de recettes sur ce chapitre :
- Dotation Forfaitaire – DGF : 94 090,00 €
- Dotation de Solidarité Rurale : 24 609,00 €
- FCTVA de fonctionnement : 7 914,31 €
- Fonds départemental de péréquation de TP : 34 576,00 €
- Compensations de l'Etat TH et TF : 22 623,00 €

Les produits de gestion courante (chapitre 75)
Il s'agit des loyers des logements et garages loués par la commune ainsi que des loyers des terrains agricoles et naturels loués par la commune **64 615,41 € en 2020, les recettes pour 2021 seront globalement les mêmes.**

L'encours de dette
L'encours de dette de la Commune de Moosch au 1er janvier 2021 s'élève à un montant de 183 650,19 €. Population municipale au 1er janvier 2021 : 1 679 habitants. **Soit un montant par habitant de 109 €.**

Ce ratio d'endettement démontre, sans conteste, que **la commune de Moosch est très peu endettée ; en effet, le montant par habitant pour les communes du département de la même strate démographique se monte à 730 €/habitant.**

Investissement
Concernant les projets d'investissement pour 2021, on peut retenir notamment le remboursement du capital de l'emprunt en cours, des frais d'études concernant **la réhabilitation de la mairie,** l'achat de la forêt de M. Zimmermann. A l'école, la mise en place de « l'école numérique » et le câblage internet, la pose de volets roulants, la réfection de la cour de récréation, la mise en accessibilité et **l'installation d'une aire de jeux à l'école maternelle.**

La première phase de rationalisation de nos coffrets d'éclairage public dans l'optique de l'extinction nocturne. Des travaux de zinguerie et l'entretien de toiture à l'église. Travaux de réfection de toiture et mise en place d'une porte aux ateliers de la Commune et enfin de l'outillage pour le service technique.

Budget Primitif 2021 : investissement

Dépenses d'investissement

654 193 €

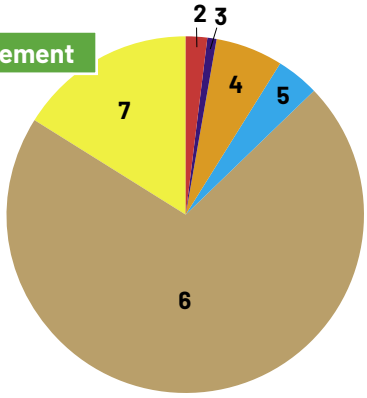

1. Solde d'exécution investissement	0 €	0,00%
2. Dépenses imprévues	8 843 €	1,35%
3. Opérations d'ordre	4 000 €	0,61%
4. Emprunts et dettes assimilés	38 000 €	5,81%
5. Immobilisations incorporelles	26 000 €	3,97%
6. Immobilisations corporelles Ch. 21	472 350 €	72,20%
7. Immobilisations en cours Ch. 23	105 000 €	16,05%

Recettes d'investissement

654 193 €

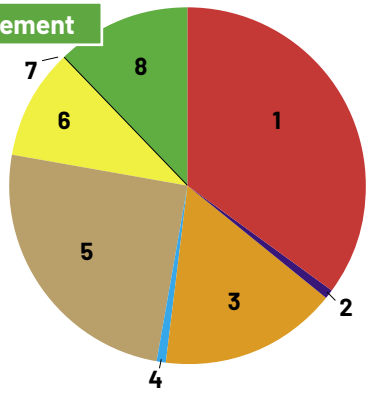

1. Virement de la section de fonctionnement	226 778 €	34,67%
2. Opérations d'ordre	4 000 €	0,61%
3. Excédent d'investissement	105 424,87 €	16,12%
4. Amortissements	6 000 €	0,92%
5. Dotations, fond divers	167 700,13 €	25,63%
6. Subventions d'investissement reçues	62 650 €	9,58%
7. Dépôt et cautionnement	1 000 €	0,15%
8. Cession d'imobilisations	80 640 €	12,33%

Le maire a conclu cette présentation exhaustive en disant : *« On termine l'année 2020* ***en bonne santé financière,*** *on a couvert notre déficit lié aux travaux de voirie de 2018 (sur 2 ans 737 000 €), on a « dégagé » un excédent d'investissement de 105 424,87 €, notre autofinancement s'élève à 226 778 € et on capitalise en recettes d'investissement 150 000 euros.*
Notre objectif pour 2021 c'est de poursuivre la « fabrication » d'excédent d'investissement… car en 2022 nous aurons deux chantiers d'envergure : la mairie et la rue de la Mine d'Argent. *Plus on aura d'excédent, moins on aura à emprunter et donc à rembourser. Par conséquent, il faudra continuer à être rigoureux et à* ***surveiller les dépenses comme le lait sur le feu. »***

RETOUR SUR IMAGES

Entre une semaine sainte printanière et un weekend pascal hivernal, la famille « lièvre de Pâques » qui a envahi notre village est passée du chaud au froid. Ce qui explique les « cache-nez » mis autour de leur cou.

Sylviane RIETHMULLER qui bichonne notre environnement s'est entourée d'une brochette d'artistes qui ont redonné un peu de couleur au village.

Merci à Audrey WALTER et à ses « apprenties » Sabine et Delphine pour ces magnifiques réalisations.

Bel engagement artistique au service de tous !

Un virus malin

Voilà plus d'un an que nous sommes à la merci d'un « petit machin », le Coronavirus 19 qui contrairement à ce que nous espérions début 2020 s'installe dans la durée avec **de multiples conséquences sur notre mode de vie.**

Avant lui l'humanité a affronté d'autres fléaux, elle leur a survécu, espérons qu'il en sera de même cette fois-ci.

La première pandémie documentée de l'histoire aura été la peste d'Athènes. On estime qu'un tiers de la ville, soit 200.000 habitants, ont péri lors de cette épidémie qui marquera **le début du déclin d'Athènes.**

La **peste Antonine** (165-166) due à la variole aurait causé 10 millions de morts. Cette maladie a été éradiquée en 1980 par un vaccin qui n'est plus administré.

La peste bubonique dite peste noire de 1347 à 1352 arrivée par Marseille sur les navires des commerçants génois transportant des rats porteurs de puces vecteurs de la maladie a causé de 25 à 40 millions de morts en Europe.

Plus près de nous, **la grippe « espagnole »** amenée par les soldats américains venus au secours de la France pendant le 1er conflit mondial a tué 20 à 30 millions de personnes en Europe, 50 millions à l'échelle mondiale.

En 1929, le **choléra** causera près de 100.000 morts en moins de 6 mois en France.

La **grippe asiatique** 1956-57 cause 2 à 3 millions de morts dont 100.000 dans l'hexagone. L'information de la population est insuffisante. Le vaccin fabriqué dès 1947 par l'Institut Pasteur est peu utilisé, l'affection étant jugée bénigne. Le préfet de la Seine affirmait le 18 octobre 1957 que «la grande majorité des cas sont soignés à domicile par des moyens simples». Les malades traités à domicile meurent discrètement.

En 1968-69 la **grippe de Hong-Kong** est rapidement jugulée en France par un vaccin efficace.

Ayant ouvert mon cabinet de médecine générale à Moosch en 1967 il reste dans ma mémoire le souvenir d'une période de fêtes de fin d'année 1968 très agitée. Les malades cloués au lit étant très nombreux, il m'arrivait d'en visiter près de 100 par jour, les consultations au cabinet étaient supprimées.

N'oublions pas **le Sida** apparu en 1981 : le VIH est identifié en 1983 par Luc Montagnié de l'Institut Pasteur. Dans les années 2000 quelques 2 millions de personnes en succombent chaque année. Actuellement les traitements antirétroviraux (trithérapie très coûteuse) permettent à près de 40 millions de patients de rester en vie malgré le virus : aucun vaccin n'est en cours d'élaboration.

La **grippe A/H1N1** (2009-2010) **surnommée la grippe porcine** évolue par la suite en pandémie et fera seulement 323 décès en France.

Ces pandémies ont provoqué la mobilisation des scientifiques qui leur ont trouvé à chaque fois des réparties adaptées sous formes de vaccins ou de traitement antibiotiques et antiviraux. Il en est de même pour le Covid 19 et la pandémie actuelle.

La situation est grave **le virus continue à se propager** malgré les mesures de plus en plus mal supportées parfois quelque peu étranges voire incompréhensibles et à l'évidence peu efficaces. Il faut reconnaître que **ce virus est malin et vicieux ne cessant de se cloner en variants** divers de plus en plus contagieux et plus ou moins résistants à la vaccination.

Assujettie depuis plus d'un an à des mesures de plus en plus liberticides, parfois peu intelligibles, **la population excédée les respecte de moins en moins allant parfois jusqu'à céder aux sirènes du complotisme. Les soignants ne sont plus comme il y a un an soutenus et encouragés, ils sont surmenés, au bord de l'épuisement** et vont probablement, contrairement aux valeurs qui les animent, devoir trier les patients afin de garantir les meilleures chances aux plus alertes en leur réservant les lits de réanimation encore libres. Il n'est plus possible de transférer des malades puisque tous les territoires sont atteints.

L'agressivité et la violence augmentent partout dans le domaine privé (violences conjugales) comme à l'extérieur et les forces de l'ordre, de plus en plus mal aimées et de plus en plus mises à contribution ont du mal à opérer avec le discernement et la sérénité indispensables à leur fonction.

Le nombre de crimes et de suicides augmente, les délinquants sont de plus en plus actifs et violents, les arnaques, les rumeurs et les fakenews prolifèrent sur l'internet. Psychologues et psychiatres de plus en plus sollicités ont fort à faire pour améliorer l'état de déséquilibre de certains. La culture est la principale victime, aucune manifestation rassemblant du public, n'est possible même « la lecture qui aurait dû profiter du temps libre imposé à certains recule » dit l'Alsace de ce jour.

Plus grave, Le taux de natalité diminue ! Le nombre de naissances en France en 2020 a atteint son plus bas niveau depuis 1945. 740.000 bébés seulement ont vu le jour (plus de 800.000/an de 1945 à 1982). **Le taux de fécondité a baissé à 1,84 enfant par femme,** contre 1,86 en 2019. **L'épidémie de Covid 19 a aussi réduit de plusieurs mois l'espérance de vie à la naissance,** a indiqué l'Insee dans son bilan démographique 2020. Elle est de 85,2 ans pour les femmes (en baisse de quasiment cinq mois) et 79,2 ans pour les hommes (en baisse de six mois). Naissances en baisse, décès en hausse, cette conjonction a entraîné un solde naturel bas. La population a augmenté de 82.000 seulement contre 140.000 en 2019. **C'est le chiffre le plus faible depuis 1945.**

La situation est donc telle que de nouvelles mesures s'imposent et notre président, à contre-coeur a décidé la fermeture des écoles, des « commerces non essentiels », et limité les déplacements ; autrement dit, quoique non dit, **le confinement généralisé est réapparu.** Sera-t-il efficace ? Peut-être s'il est bien respecté. À nous de comprendre que plus que jamais nous devons faire preuve de solidarité et de discipline.

Respectons scrupuleusement, « quoi qu'il en coûte », les directives, appliquons les gestes barrière et dès que possible faisons-nous vacciner.

En effet cette fois-ci encore les chercheurs se sont mobilisés et ont inventé des vaccins au profil bénéfices/risques acceptable c'est notre seule planche de salut.

La chronique forestière de Marc SOLARI

En ce moment en forêt l'exploitation suit son cours. Il s'agit pour l'essentiel d'exploiter les bois secs dépérissants ou cassés suite à la sécheresse de l'année dernière et des dégâts de la neige lourde et du vent de cet hiver. **Les arbres fragilisés par la sécheresse ont en effet mal résisté aux intempéries hivernales.**

La parcelle 42 (Trois bornes) est en cours d'exploitation par l'entreprise Alex bois.

Les bois dépérissants des parcelles 38 / 39/ 40 ont été vendus sur pied. En parcelle 20 (Mésange) on est en train de façonner les hêtres en vue d'en faire du bois d'affouage pour les habitants de la commune.

Coté canton Brandt les épicéas cassés ont été vendus à l'entreprise Binder de Kruth pour exploitation.

En plus il est prévu l'exploitation dans un futur proche de beaux douglas P49 (colline du bûcher) **pour faire rentrer un peu d'argent dans les caisses de la commune,** en même temps on procédera à l'exploitation d'environ 60 m^3 de sapins en mauvais état dans la même parcelle.

L'exploitation de cette parcelle sera assurée par les bûcherons de la Com Com.

Le façonnage du bois pour le bûcher est en cours au niveau du chemin du Gsang en espérant que le feu de St Jean puisse avoir lieu normalement cette année...

Dans quelques semaines l'ONF viendra présenter à la commune **le bilan de mi aménagement.** Pour mémoire, l'aménagement est un document qui prévoit pour chaque année les travaux forestiers, (exploitation plantations et travaux divers) pour l'ensemble de la forêt. Il est révisé tous les 15 à 20 ans pour s'adapter au mieux à l'évolution de la forêt.

A mi-période, l'ONF fait un bilan des travaux réalisés et des volumes effectivement coupés, afin de pouvoir procéder à des ajustements si nécessaire après avis du conseil municipal.

Il ne faut pas se leurrer **notre forêt a subi d'importants dégâts tant au niveau sécheresse que des arbres cassés ou renversés, il faudra pas mal de temps pour qu'elle s'en remette puisque ces dégâts viennent se rajouter aux catastrophes précédentes qui l'avaient déjà bien abîmée.** Cela se traduit bien évidemment sur le budget annexe forêt qui est de plus en plus squelettique.

Espérons que le climat soit un peu plus favorable à la forêt dans les années à venir.

Sollicité par des habitants de la commune, détenteurs d'une carte de bois, Bertrand MURA, adjoint à la forêt, indique aux uns et aux autres les arbres à abattre, le bois mort à ramasser... **C'est bien volontiers que nous rendons ce service...** et les intempéries de ces derniers temps ont fourni de la matière première.

Anémones

Malheureusement, **le « deal » n'est pas toujours respecté** et certains coupent « leur bois », le ramènent à la maison et laissent les branches là où elles sont tombées. **La moindre des choses quand on a travaillé dans une parcelle, c'est de la rendre propre** en mettant les branches sur un tas ou en andains. Nous prions ceux qui ont oublié de le faire... de **retourner en forêt pour réaliser ce « nettoyage ».**

En attendant le printemps arrive avec les premières fleurs, les premiers papillons et les oiseaux chantent, profitez-en pour vous aérez au maximum puisque le gouvernement dans sa grande bonté, vous autorise **des promenades de 10 kms** en plein air. Pour les amateurs c'est la saison morilles...

Prenez bien soin de vous.

Aurore

Morio (Nymphalis antiopa)

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni deux fois depuis la publication de notre dernière «Lettre Municipale» du mois de février.

Les Elus municipaux ont approuvé notamment...

SÉANCE DU 15 FÉVRIER

Compte Administratif et Compte de Gestion 2020 (Budget Principal et Budget annexe Forêt)

Le Conseil Municipal a adopté les Comptes Administratifs et Comptes de Gestion de l'exercice 2020 arrêtés comme suit : ***voir tableau ci-dessous.***

Le Maire a mis en exergue **la fragilité du budget forêt et a souligné la pause des investissements en 2020 au budget général** après deux exercices intenses.

Affaires foncières : Ventes à l'amiable de biens immobiliers et acquisition d'un terrain

A) Cession d'un terrain situé au lieudit Baechelruecken

Le Conseil Municipal a décidé de **céder à un prix de 330 €/l'are,** un terrain d'environ 8 ares à détacher de la parcelle d'origine cadastrée section 28 n° 16 située au lieudit Baechelruecken aux époux HUG André et Colette, domiciliés 6 rue des Chaumes.

B) Cession de l'immeuble situé 7, rue de la Filature

Le Conseil Municipal a décidé de **céder à un prix de 78 000 €, l'immeuble situé à Moosch 7, rue de la Filature** avec un terrain d'assiette d'environ 7,30 ares à détacher de la parcelle d'origine cadastrée section 5 n° 90 d'une contenance totale de 38,21 ares, à M. Julien LUTTRINGER, domicilié à 68470 Mitzach, 72, rue Principale.

C) Acquisition d'un terrain au lieudit « Siffertsrain »

Le Conseil Municipal a décidé **d'acquérir à un prix de 1 800 €,** le terrain cadastré section 22 parcelle n° 18 d'une contenance de 33,93 ares appartenant à M. Philippe ZIMMERMANN, domicilié 4, rue du Durrenrain à 68960 ILLTAL.

Réhabilitation avec rénovation thermique et mise en accessibilité de la mairie : Demande de subvention à l'Etat, à la région Grand Est et à la Collectivité Européenne d'Alsace

Le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de **travaux de réhabilitation avec rénovation thermique et mise en accessibilité de la mairie** dont le montant estimatif, en phase faisabilité, a été estimé à 729 336 € HT par un bureau d'études.

Il s'agira notamment d'effectuer des travaux de rénovation thermique **(isolation de la toiture et remplacement de la couverture, isolation du grenier et du plafond de la cave, remplacement des menuiseries extérieures, mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble des façades, mise en œuvre d'une ventilation simple flux contrôlée, remplacement de la chaudière, remplacement de l'ensemble de l'éclairage par de l'éclairage en led...),** de réaménagement et d'accessibilité (mise en conformité PMR et incendie du bâtiment, réaménagement de l'accueil et de la salle de réunion du conseil municipal au RDC).

M. le Maire a été chargé de réaliser toutes les démarches utiles en matière de recherche de cofinancements, notamment le dépôt de dossiers de subventions auprès de l'Etat, de la région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Motion pour la préservation de l'offre de soins à l'hôpital de Thann

Le Conseil Municipal a voté **une motion pour la préservation de l'offre de soins à l'hôpital de Thann en demandant notamment :**

- **la réouverture du bloc opératoire de l'hôpital de Thann ;**
- le maintien de l'unité de chirurgie ambulatoire de l'hôpital de Thann ;
- un siège pour le Maire de Thann au Conseil de Surveillance du GHRMSA.

Cette motion sera transmise au Préfet du Haut-Rhin, à la directrice générale de l'ARS du Grand Est, au Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, au Président de la Région Grand Est, aux parlementaires Haut-Rhinois, ainsi qu'au Maire de Thann.

Don

Le Conseil Municipal a accepté un don de 150 € consenti par M. Jean-Pierre SCHREIBER demeurant rue du Ruisseau dont la source s'était tarie et à qui la commune a fourni de l'eau l'été dernier.

Suppression des régies de recettes pour les abonnements de la bibliothèque et les photocopies

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer les régies de recettes pour l'encaissement des abonnements de la bibliothèque et pour l'encaissement des droits de photocopies à compter du 1er mars 2021.

BUDGET PRINCIPAL

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	98 172,48 €	811 586,40 €
RECETTES	389 767,89 €	970 085,90 €
DEFICIT	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT	**291 595,41 €**	**158 499,50 €**

BUDGET ANNEXE FORÊT

RESULTAT DE L'EXERCICE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0,00 €	68 294,44 €
RECETTES	0,00 €	75 580,91 €
DEFICIT	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT	**0,00 €**	**7 286,47 €**

Prix des produits forestiers 2021 :

Le Conseil Municipal a fixé les prix des produits forestiers pour l'année 2021

Bois d'affouage : 250,00 € /la corde livrée ou 62,50 € /le stère livré.
Carte de ramassage de bois mort : 10 € /la carte.

Divers et communications

A) Association des chasseurs du Gsang :
Le Conseil Municipal a validé la nouvelle composition de l'association (nouveau partenaire).

B) Cercle Saint Augustin :
Suite à l'avis défavorable émis par la commission de sécurité après la visite du bâtiment du Cercle Saint Augustin, le Président du Cercle a proposé de rétrocéder à l'euro symbolique ses bâtiments à la commune, à charge pour elle d'entreprendre les travaux de mises aux normes. **Le Maire avait laissé entendre que la commune n'avait pas l'intention d'acquérir ce bâtiment et d'entreprendre ces travaux, sauf à renoncer à ses propres projets,** notamment la rénovation thermique, l'accessibilité et la restructuration du bâtiment de la mairie.

Le Conseil Municipal a confirmé que la commune n'entend pas se porter acquéreuse de l'immeuble du Cercle Saint Augustin, car il a défini, dans son programme, un certain nombre de projets d'investissement indispensables pour la commune, dont notamment la réhabilitation avec rénovation thermique et mise en conformité accessibilité et incendie de la mairie.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas renoncer à ses propres projets.

C) Gestion de la bibliothèque :
Les bénévoles en charge de la gestion et de l'animation de la bibliothèque ont décidé de créer une association de gestion. Cette association sera régie par les articles 21 à 79-III du code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle et sera inscrite au registre des association du tribunal de proximité de Thann. Elle sera composée de membres actifs et de membres de droit ; à ce titre, il a été convenu que le Maire, ainsi que 2 délégués du Conseil Municipal soient membres de droit de cette future association.

Par conséquent, le Conseil Municipal a désigné, en sus du Maire, ses 2 déléguées qui siégeront au sein de cette future association de gestion de la bibliothèque, à savoir Mmes Pascale RINGENBACH et Marie-Eve PAOLIN.

D) Demandes de plans de chasse saison 2021 / 2022 :
Les demandes de plans de chasse pour les 4 lots de chasse de Moosch ont été transmis à la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin.

E) Amélioration de la couverture du réseau de téléphonie mobile :
M. le Maire a précisé que la société TDF recherchait une parcelle dans le village pour y implanter un pylône ou pylônet afin d'améliorer la couverture du réseau de téléphonie mobile sur la commune. A la connaissance des conseillers, il n'y a pas de problème de réception sur Moosch qui a été remonté en mairie.

SÉANCE DU 29 MARS

Gestion de la Forêt :

Prévision coupes et dépenses d'exploitation 2021

Le Conseil Municipal, a relevé **le niveau très faible de recette nette prévisionnelle (4 235 €),** mais a néanmoins approuvé l'état de prévision des coupes et les dépenses d'exploitation en découlant pour l'année 2021. Il a chargé M. le Maire de le mettre en œuvre en concertation avec l'agent ONF en fonction de l'évolution du marché et du cours du bois.

Programme des travaux patrimoniaux

Le Conseil Municipal a relevé que le montant total de ces travaux **(16 440 €)**, certes estimés nécessaires par les services de l'ONF, pour la bonne santé de la forêt, est bien trop élevé au regard des recettes prévisionnelles et a proposé de **les revoir à la baisse.**

- Travaux d'infrastructure : 1 000 € HT
- Travaux d'accueil du public : 3 000 € HT
- Travaux divers : 2 000 € HT
- **Total : 6 000 € HT**

Approbation de l'état d'assiette 2022

Le Conseil Municipal a approuvé l'état d'assiette 2022 proposé par l'ONF.

Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2020

Budget général : voir page 10

Budget Forêt
Le Conseil Municipal a pris acte des résultats de clôture et a décidé de les reporter au budget primitif 2021 comme suit :

- 2 697,41 € - compte budgétaire 001 - Excédent d'Investissement Reporté ;
- 334 310,50 € - compte budgétaire 002 - Excédent de Fonctionnement reporté ;

Vote des taux d'imposition des contributions directes pour l'exercice 2021

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal a décidé :

- **De maintenir les taux d'imposition appliqués en 2020 pour la Taxe Foncière Bâtie et la Taxe Foncière Non Bâtie,** étant précisé que le taux départemental appliqué en 2020 vient se rajouter au taux communal en ce qui concerne la Taxe Foncière Bâtie pour compenser la perte due à la réforme de la taxe d'habitation.

Les taux d'imposition des taxes directes locales sont ainsi fixés pour l'année 2021 :

- Foncier bâti : 24,70 %
- Foncier non bâti : 84,93 %

Subventions aux Associations - 2021

Le conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement (17 000 €) qui seront versées aux associations en 2021 ; **les montants ont été maintenus.** S'est rajouté une subvention pour la future association de gestion de la bibliothèque municipale, « La Mine aux Bouquins ».

Budget Primitif Forêt 2021

Après avoir pris connaissance des explications de M. le Maire, le Conseil Municipal a voté le Budget Primitif Forêt et le Budget Primitif Principal de l'exercice 2021.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL

En résumé a dit le Maire, **« notre situation financière est saine,** la gestion raisonnable des deniers publics nous a permis de dégager des excédents de fonctionnement et d'investissement **qui seront les bienvenus quand nous attaquerons les deux gros chantiers du mandat : la mise en accessibilité, l'isolation et la restructuration des espaces de travail de la mairie d'une part, et l'enfouissement des réseaux secs et la mise en place de l'éclairage public dans le haut de la rue de la Mine d'Argent ».**

Voir tableau des budgets 2021 ci-dessous.

Amortissement d'un fonds de concours versé à la Communauté de Communes de la vallée de Saint-Amarin pour des travaux d'évacuation des eaux pluviales rue du Cercle Catholique

La durée d'amortissement de ce fonds de concours a été fixée à 15 ans (durée maximale prévue par la réglementation).

Convention sur les relations entre la commune, l'amicale des sapeurs-pompiers de Moosch et l'association des jeunes sapeurs-pompiers de la vallée de la Thur

Cette convention réglementant les relations entre la commune et les 2 amicales utilisant **les locaux mis à disposition gracieusement par la commune,** propriétaire des bâtiments et équipements a été approuvée.

Convention de détection d'anomalies sur les points de comptage d'éclairage public

La convention proposée par Enedis ayant pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières **(pas de facturation du service de la part d'ENEDIS)** relatives à la mise à disposition par ENEDIS de données quotidiennes sur les points de comptage définis dans le périmètre de la convention a été approuvée. L'objectif consistera à améliorer la qualité de l'éclairage public et à diminuer la consommation électrique par **la mise en place d'un système d'alerte en cas d'anomalie.**

Suppression de la régie de recettes pour la vente d'un livre sur Moosch

Le Conseil Municipal a décidé de supprimer la régie de recettes pour la vente du livre **« Histoire et Mémoire »** à compter du 1er avril 2021. Cet ouvrage est toujours disponible au guichet de la mairie.

Mise en souterrain des réseaux secs et du réseau basse tension rue de la Mine d'Argent

Le Conseil Municipal a formulé un accord de principe pour la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux secs et du réseau basse tension rue de la Mine d'Argent en 2022. Cet accord sera communiqué au Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin qui pourra subventionner l'opération à hauteur de 40 %.

DIVERS ET COMMUNICATIONS

Pôle médical

M. le Maire a précisé **qu'il a signé le permis de construire relatif à la construction d'un pôle médical** et d'un logement de garde **qui se situeront derrière la pharmacie** en date du 18 mars 2021. Il s'agit là d'une très bonne nouvelle pour le village et pour l'ensemble de la vallée. **Il a salué avec enthousiasme l'aboutissement d'un dossier qui aura mobilisé beaucoup de temps et d'énergie.**

Bibliothèque Municipale

M. le Maire a indiqué qu'une association de gestion de la bibliothèque municipale est en cours de création ; celle-ci assurera, dorénavant la gestion de la structure. **L'assemblée générale constitutive se tiendra le samedi 10 avril prochain.**

Décorations du village

Les conseillers municipaux ont adressé leurs plus vifs remerciements à Mme Audrey WALTER pour son investissement dans **les magnifiques décorations de Pâques installées dans le village.** Une carte de remerciement accompagnée d'un bon d'achat lui sera transmise. Bien entendu, ces remerciements s'adressent également à toutes les personnes qui ont œuvré à ses côtés !

Centre de vaccination

M. le 1er Adjoint, Jean-Marie MUNSCH a précisé **qu'un centre de vaccination devrait ouvrir au CAP à Saint-Amarin à partir du 17 avril 2021.**

Budget Primitif Forêt 2021

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 697,41 €	2 697,41 €
Fonctionnement	432 811,00 €	432 811,00 €
TOTAL	435 508,41 €	435 508,41 €

Budget Primitif Principal 2021

	Dépenses	Recettes
Investissement	654 193,00 €	654 193,00 €
Fonctionnement	2 060 688,00 €	2 060 688,00 €
TOTAL	2 714 881,00 €	2 714 881,00 €

Les conseillers ont dit...

« On a parfois le sentiment que lutter contre la pandémie c'est comme vider la mer avec une petite cuillère. En même temps, on garde l'espoir d'un retour à la vie d'avant. Pour cela, il n'y a que la vaccination... »

Marie-Eve PAOLIN,
conseillère municipale

Un courrier des Ministres de l'intérieur, de la cohésion des territoires et de la ministre chargée de la citoyenneté

« Monsieur le Maire,

A l'occasion de la célébration du 150ème anniversaire de la proclamation de la République, le chef de l'Etat affirmait : « La République est une volonté jamais achevée, toujours à reconquérir ». Notre République est davantage qu'une simple modalité d'organisation des pouvoirs : elle est un projet exigeant, ***qui demande une adhésion de tous les citoyens.***

En tant que maire, vous le savez mieux que quiconque. Vous savez aussi que notre République est menacée : des séparatismes, et particulièrement un entrisme d'inspiration islamiste, insidieux mais puissant, gangrènent les fondements de notre société...

De nouvelles dispositions nous permettront, ensemble, de lutter contre les radicalités politiques qui instrumentalisent les croyants et qui n'ont rien à voir avec l'expression d'une foi. Il nous revient ainsi de faire la part des choses entre les libertés de conscience et de culte, qui sont au cœur de nos libertés publiques, et l'affirmation d'une idéologie à vocation totalitaire. C'est pourquoi ***ce projet de loi « séparatisme » vient conforter la loi de 1905, en réaffirmant d'une part la laïcité de l'Etat et des services publics et d'autre part améliorera le libre exercice du culte et son financement propre...***

Oui, le séparatisme est un danger. La seule réponse à lui apporter et celle de la confiance en nos valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Elle suppose le concours de tous. Les maires, citoyens engagés, élus du peuple, gestionnaires de services publics et, aussi, agents de l'Etat, sont au premier rang de ce combat.

Un courrier de notre Député Raphaël SCHELLENBERGER

« Monsieur le maire, cher José,

Je te remercie vivement de m'avoir fait parvenir la dernière parution de ton bulletin communal de février 2021.

Comme toi, je pense qu'un éditorial ne remplacera jamais un échange et une rencontre, ***j'y relève néanmoins ta détermination constante et ai beaucoup apprécié les mots et l'espoir qui concluent ton propos****.*

Je te prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations. »

Un courrier d'un lecteur attentif de notre Lettre Municipale

« Monsieur le Maire,

Un grand salut José (et avec du retard meilleurs vœux de santé à toi et ton équipe municipale)

Merci pour la Lettre Municipale de février 2021, et bravo pour ton éditorial que j'ai beaucoup apprécié.

En même temps que la Lettre, plusieurs de mes correspondants « email » de la vallée m'ont faire parvenir une petite vidéo intitulée « Découvrir Moosch » (un reportage de trois jours sur le village datant certainement de l'année dernière) [1]. ***La lecture de ton mensuel et cette vidéo ont fait ressurgir les meilleurs souvenirs de mon village.***

C'est pourquoi, je te joins ce petit texte que j'appelle « poème » (voir ci-contre) pour exprimer mes sentiments envers les « gens de ma vallée ».

Bravo encore, José, pour tenir le cap dans cette tempête si houleuse que nous vivons en ce moment.

Amitiés sincères.

Jean-Paul WEIBEL [2]

[1] Il s'agit de l'émission de FR3 Alsace « Un lieu et des histoires ».

[2] Pour les anciens, cet expatrié de la classe 43 est le fils de « Solange » qui tenait l'épicerie du village (actuellement la boulangerie).

« AUX GENS DE MA VALLÉE A Moosch, mon village

D'origine mooschoise, né à Thann par nécessité
Je veux, sous forme de poème
Vous dire que je vous aime
A vous, gens de ma vallée
Recevant chaque mois, la Lettre Municipale, tant attendue
J'y retrouve ces habitants que dans d'anciens temps, j'ai connu
Bien sûr, j'y découvre ému, beaucoup de nouveaux venus
Mais qui, dans mon cœur sont les bienvenus.
Merci à vous tous, municipaux, bénévoles ou associatifs
De donner ou de garder à mon village
Cet aspect qui, par tous les dires, le rend si attractif
Enfin, merci aussi à toi José, mon copain d'enfance
De tenir la « barre », en ces temps d'errance
De notre village, par nous, tant aimé
Que moi, marin, je baptiserais « FIERTE ».

P.S. : Une citation d'Aristote que j'ai fait « mienne » : « il n'existe que trois sortes d'hommes, les vivants, les morts et ceux qui vont en mer ».

Pour moi, José, tu fais partie de ces derniers.

Un ancien de la « ROYALE », exilé (volontairement) dans le sud.

J.P. »

Au fil de l'actualité avec les Editorialistes de la presse régionale

« C'est à un nouveau défi qu'est confrontée la conception française de la sécurité : celui d'une violence épidermique que ni l'engagement des policiers, ni le mérite des éducateurs, ni la vocation des enseignants ne parviennent à désarmer. Et dans laquelle une certaine jeunesse, même hors des bandes, pense se réaliser. »

« Depuis un demi-siècle, les motifs d'affrontement sont finalement un peu toujours les mêmes : une rivalité, un conflit lié à la drogue ou à un territoire, une suprématie à conserver ou à contester… Le mécanisme est immuable et il se perpétuera ***tant que la violence restera le seul moyen d'expression d'une jeunesse sans espoir, souvent déscolarisée,*** *confrontée au déclassement dès son plus jeune âge. Pour laquelle, faute de mieux la horde est le seul espace d'existence sociale envisageable. »* (A propos des bastons mortels qui défraient la chronique…)

« Le moteur de cette réforme est en fait politique. C'est l'un des totems de la macronie rêvant d'une start-up France. La réforme des retraites s'enfonçant dans la torpeur, la mandature nécessitait un autre geste jupitérien. Sauver le mécanisme de l'Unedic présente bien.

Tenir le cap de départ, contre l'avis de tout le monde, n'est pas le gage qu'une réforme est juste, encore moins indispensable à cet instant. *Ce nouveau tour de piste sur l'assurance-chômage ne semble obéir qu'à la nécessité de glisser un acte martial dans le bilan du président avant que ne démarre la campagne électorale de 2022. Un signal pour la droite et la gauche, en même temps. Avec le risque qu'un marasme économique ne rende ce genre de cuisine toxique pour la paix sociale. »* (A propos de la relance de la réforme des retraites)

« Pour l'instant les faits sont plus que ténus. Mais pour ne pas avoir rappelé que des événements fortuits sont inévitables, les personnes en responsabilité sont suspectées d'avoir sacrifié la sûreté à la rapidité. Ce qui est désastreux. ***À force de se corriger l'un l'autre, le politique et le scientifique font douter de leur cohésion.*** *La mécanique est en place pour transformer la crise sanitaire en crise de confiance. »* (A propos de la cacophonie concernant la vaccination)

« Le prix de l'épidémie n'est pas le même pour tous, que l'on parle de santé ou de survie sociale. Au bout de tant de tours de vis, le moral à son tour est entré en souffrance. Mais, ***la pandémie en est aussi le révélateur, la troupe tient.*** *Le pays tourne. »* (Un regard plus encourageant sur la pandémie)

« Tant de blessures sont toujours vives, pour des millions de Français touchés directement ou atteints dans leur famille. On ne s'affranchit pas d'une telle charge historique par des déclamations vides d'effets…

Il est temps plutôt de montrer que les mémoires douloureuses des harkis, des pieds-noirs, des immigrés, des appelés et de tant d'autres ont le droit d'exister et de se côtoyer, sans se nier les unes les autres. » (A propos du mémoire de Benjamin Stora sur la guerre d'Algérie)

« La vraie performance climatique sera celle d'engagements verts imposés à tous les pays et proportionnels à l'empreinte de chacun d'eux.

Or ***cela n'est possible qu'avec l'adhésion des peuples à un modèle plus vertueux, donc avec l'acceptation d'autres comportements individuels :*** *c'est à ces usages d'habitat, de transport, de consommation énergétique que s'adaptent la plupart des États. L'affaire du siècle n'a pas vocation à mettre au pilori les gouvernants pour absoudre les citoyens de leur impact environnemental.* ***En écologie aussi, la plus belle des victoires commence modestement, par soi-même. »*** (La France condamnée par le Tribunal administratif de Paris pour inaction climatique)

« Finalement, quand ils sont pris de panique, les États ne se conduisent pas autrement que leurs citoyens. Les uns se ruent sur le papier toilette, les autres razzient les vaccins disponibles… puisque les voisins vont accaparer tout ce qu'ils peuvent alors il faut les prendre de vitesse. ***En temps de crise, l'individualisme est le plus grand dénominateur commun.*** *La maladie en partage, pas le remède. »* (A propos de la course aux vaccins)

« Freiner l'épidémie sans enfermer est depuis trois mois le credo du chef de l'État. Inlassablement relayé par Jean Castex, ce mantra n'a pas varié puisqu'en réalité, ***c'est moins une politique sanitaire qui a été mise en place dans notre pays qu'un plan de sauvegarde économique.*** *C'est un choix. Pas encore totalement avoué, mais visiblement complètement assumé. »* (Le choix de la France face à la pandémie)

« Le chef de l'État a donc lancé, un peu au doigt mouillé, la date de mi-avril comme étant celle de la liberté possiblement retrouvée. Elle ne repose pas sur grand-chose pour ne pas dire sur rien et est à ranger au même étage que la promesse, intenable, d'avoir vacciné 70 millions de personnes fin août. Mais l'important est ailleurs. ***Il s'agit d'entretenir le moral d'un pays usé. Au risque, si la situation venait à se dégrader, de provoquer une immense déception et même un abattement généralisé qui pourraient se transformer en colère contre lui.*** *À un an de l'élection présidentielle, Emmanuel Macron risque le tout pour le tout politiquement en jouant avec l'espoir des Français. Reste à savoir s'il avait un autre choix. »* (A propos du pronostic d'Emmanuel Macron prévoyant une nette amélioration de la situation sanitaire mi-avril)

Les contempteurs du tout Etat, les thuriféraires de la concurrence libre et non faussée, les allergiques à l'impôt se font discrets lorsque la violence de la tempête est telle qu'elle vient ébranler leur catéchisme… Si les crises mettent à rude épreuve les dogmes, elles ne transforment pas en profondeur ***ce mécanisme qui voit privatiser les profits et mutualiser les pertes.*** (Quand les libéraux deviennent étatistes interventionnistes)

Conception REPAIR / www.repair-soigneur.fr - **Impression** MACK - Oberhergheim